

Code de L'UF(3) : 38 20 44 036 C 2	Domaine de formation(4) : 903
------------------------------------	-------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

1.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie spéciale des activités d'éveil	CT	F	40
1.2. Part d'autonomie		P	10
Total des périodes			50

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 3.07.13

Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'Inspection.

- (1) biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Méthodologie spéciale des activités d'éveil

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à répondre aux besoins et aux demandes des enseignants de l'enseignement fondamental dans le cadre de leur formation continue en vue d'analyser et de pratiquer une pédagogie active liée aux activités d'éveil.

En particulier, elle permet aux enseignants :

- d'actualiser leurs connaissances de la méthodologie spéciale relative aux activités d'éveil ;
- d'échanger leurs points de vue sur des situations concrètes rencontrées dans le cadre des activités d'éveil ;
- de disposer de repères théoriques et d'outils méthodologiques afin de planifier, concevoir, gérer et évaluer des activités d'éveil à la lumière de choix axiologiques, de données scientifiques disponibles et d'une réflexion sur leur faisabilité en contexte scolaire.

Méthodologie spéciale des activités d'éveil

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- de préparer et d'organiser des séquences d'enseignement, par l'application de méthodes pédagogiques adaptées, et donc de programmer les apprentissages suivant les exigences des programmes, en vue de développer les capacités de réflexion, d'expression et de communication de l'enfant ;
- d'évaluer les aptitudes acquises par chacun.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Bachelier instituteur primaire ou bachelier instituteur préscolaire ou titre équivalent.

Méthodologie spéciale des activités d'éveil

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 30 étudiants par groupe et d'organiser des groupes en fonction des besoins, intérêts et niveaux d'enseignement.

Méthodologie spéciale des activités d'éveil

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- d'ajuster les situations d'apprentissage proposées aux élèves de l'enseignement fondamental en s'appuyant sur les caractéristiques de la psychologie enfantine (3-4 ans à 12-13 ans) relatives à la construction des notions-mères (espace, temps, causalité) ;
- d'analyser les caractéristiques et l'organisation des programmes d'éveil (histoire, sciences, géographie), de mettre en évidence les différences et les ressemblances en vue de structurer des notions communes et de générer des pratiques méthodologiques polyvalentes ;
- d'utiliser à bon escient des techniques d'apprentissage dans le domaine de l'éveil (multimédia, expérimentation, Internet, ...) et d'initier les élèves à leur utilisation rationnelle ;
- de procéder à la transposition didactique des socles de compétences et programmes en vue d'une auto-socio-construction des connaissances ;
- de tirer profit des avantages pédagogiques du décloisonnement et de l'interdisciplinarité entre les différentes sciences : histoire, géographie, sciences ;
- d'analyser et de critiquer différentes séquences d'enseignement centrées sur des activités d'éveil ;
- de préparer et de conduire, selon une pédagogie active, des activités d'éveil qui :
 - développent chez les élèves des compétences telles que la curiosité intellectuelle, le questionnement, la recherche de l'information, le traitement de l'information, la communication et la réalisation d'activités et de projets,
 - amènent les élèves à explorer et à conquérir leur environnement d'une manière dynamique et active en établissant des relations de temps, d'espace et de causalité,
 - sensibilisent l'élève à l'accession de la démarche scientifique ;
- de distinguer, dans une ou plusieurs activités d'éveil géographique, historique ou scientifique, l'évaluation formative de l'évaluation certificative, de les exemplifier et de déterminer les conséquences pédagogiques qui prolongent l'une et l'autre.

Méthodologie spéciale des activités d'éveil

5. CAPACITES TERMINALES

L'étudiant sera capable :

en adéquation avec les caractéristiques de la psychologie infantine relatives à la construction des notions-mères (espace, temps, causalité) et avec les objectifs poursuivis dans les socles de compétences et programmes d'éveil, selon une méthodologie spéciale appropriée aux activités d'éveil,

- de réaliser l'analyse critique d'une séquence d'enseignement liée aux activités d'éveil de l'enseignement fondamental ;
- de construire une séquence d'enseignement liée aux activités d'éveil de l'enseignement fondamental et de justifier ses choix didactiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de pertinence de l'analyse,
- le niveau de progressivité de la situation d'apprentissage et de son intégration dans la construction des principaux concepts régissant les activités d'éveil,
- le degré de pertinence des méthodologies utilisées et des liens interdisciplinaires établis tant dans l'apprentissage proprement dit que dans l'utilisation et l'évaluation des acquis,
- le niveau de précision et de rigueur des termes employés.

Méthodologie spéciale des activités d'éveil

6. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

1080 Bruxelles , le 10 Jul 2013
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5051

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

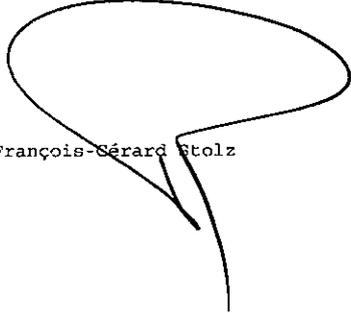
Unité de formation : METHODOLOGIE SPECIALE DES ACTIVITES D'EVEIL
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 982044U36C2
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,


François-César Stolz